



RLSF pour les Producteurs Indépendants d'Énergie en l'Afrique subsaharienne



Objectif

RLSF permet aux producteurs indépendants d'énergie (PIE) d'accéder au cash dont ils ont besoin en cas de non-paiement par leur client (généralement une entreprise du service public).

RLSF offre le collatéral (sous forme de cash et de garantie) dont la banque a besoin pour émettre une lettre de crédit sur demande en faveur du PIE. Le montant garanti sera l'équivalent de 6 mois de revenus du PIE (maximum). Alors que les lettres de crédit traditionnelles sont émises pour un an, la banque pourra émettre des lettres de crédit d'une durée allant jusqu'à 10 ans. Lorsqu'un PIE donné subit des retards de paiements, il peut immédiatement mettre la garantie en jeu. Il s'engage à rembourser la banque dès qu'il est payé par son client et la lettre de crédit sera remis en place.

Qui peut bénéficier de RLSF?

1. Dans un premier temps, RLSF accordera la priorité aux PIE dans les états membres d'ATI. La liste des états membres est publiée sur le site web www.ati-aca.org.
2. Des projets ayant une capacité installée jusqu'à **50 MW** (100MW exceptionnellement)
3. Technologies éligibles : **Solaire photovoltaïque, Hydraulique, Eoliennes, Géothermique, Biomasse** (par la valorisation énergétique des déchets), Cogénération.
4. Projets conformément à ses règles de souscription (viabilité financière, impacts environnementaux et sociaux, risques liés aux acheteurs d'électricité, l'implication du gouvernement au projet, etc.).
5. Le gouvernement hôte et l'acheteur d'électricité doivent confirmer leur soutien à RLSF.

Pourquoi RLSF?

Les PIEs font face à un certain nombre de défis avant d'atteindre leurs objectifs financiers. Un des plus grands risques demeure celui de ne pas être payé à temps par la société nationale d'électricité. Les bailleurs de fonds réclameront des garanties pour s'assurer que le PIE restera opérationnelle et pourra rembourser sa dette malgré les retards de paiement de l'acheteur.

La solution standard est d'obtenir une lettre de crédit sur demande qui peut être appelée si l'acheteur d'électricité ne paye pas à temps. Dans la plupart des cas la banque qui doit émettre la lettre de crédit réclamera jusqu'à 100% de collatéral en espèces, et comme ce montant doit

être fourni par la société nationale d'électricité, il est souvent impossible de satisfaire cette demande.

RLSF fournit ce collatéral ainsi que des garanties supplémentaires qui permettront à la banque d'émettre la lettre de crédit à un coût raisonnable. La capacité totale du dispositif est de 63,2 millions d'euros, sous forme de cash et de garantie sur demande. Pour autant la banque n'exigera pas 100% de collatéral, la taille du portefeuille sera encore plus élevée.

Description Produit

ATI choisit une banque qui émet des lettres de crédit dites *stand-by* (sur demande) aux producteurs d'énergie indépendants éligibles avec le soutien du RLSF.

Le RLSF a deux composantes:

1. **Une garantie en espèces**, que la banque peut utiliser immédiatement pour payer le PEI si la lettre de crédit (L/C) est mise en jeu. Le gouvernement allemand, à travers la KfW, a mis à disposition une somme de 30 millions d'EUROS à la disposition d'ATI à cet effet.
2. **Une garantie sur demande** fournie par ATI d'une valeur équivalente à la garantie en espèces. Cette garantie peut être appelée une fois que la garantie en espèces est épuisée.

Potentiellement, L'indemnisation du risque peut s'élever jusqu'à 100 % de l'exposition, mais la banque devra retenir une certaine somme du risque à son compte

Potentiellement, L'indemnisation du risque peut s'élever jusqu'à 100 % de l'exposition, mais la banque devra retenir une certaine somme du risque à son compte. ATI signera un accord-cadre avec la banque qui émettra les lettres de crédits. Cette dernière fixera les termes et les conditions. ATI évaluera chaque transaction potentielle, s'assurera que le projet reçoit un soutien formel du gouvernement hôte et établira des relations de travail efficaces avec le gouvernement central grâce à son statut de Créancier privilégié en cas de retards de paiements. ATI demandera la banque d'émettre une Lettre de crédit au PIE un fois la transaction est approuvé.

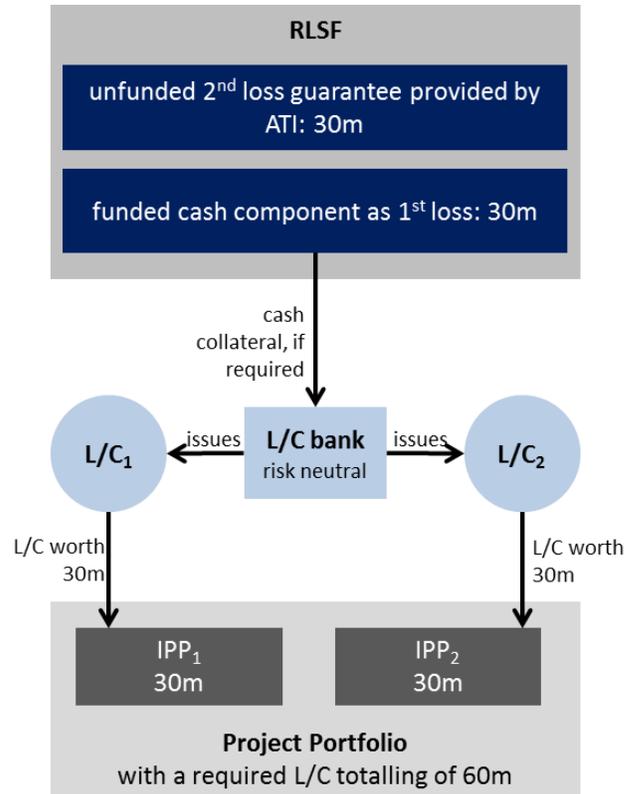
Alors que les lettres de crédit traditionnelles sont émises pour un an, la banque pourra émettre des lettres de crédit avec des durées plus longues.

En parallèle, ATI continuera à offrir ses produits traditionnels d'assurance de risques politiques. ATI peut aussi assurer le risque de résiliation du Contrat d'Achat d'Electricité. Les différentes couvertures ne sont pas nécessairement liées.

ATI devrait clôturer pouvoir clore la sélection de la banque qui émettra les lettres de crédit au cours du 3^{ème} trimestre 2017.

Comment cela Fonctionne?

L'illustration ci-dessous est basée sur un projet qui a atteint la somme maximale financé par le RLSF, c'est-à-dire, une lettre de crédit couvrant une exposition totale de 60 million d'euros.



A titre indicatif, on suppose que ce portefeuille comprend deux projets seulement, et que chaque projet nécessite une Lettre de crédit de 30 millions d'euros.

La banque de la L/C se sécurise grâce à la composante de la trésorerie financée qui sert de tampon de la première perte. Le fonds seront déposé dans un compte bloqué et seront disponibles au prélèvement de la L/C.

La deuxième tranche de pertes est fournie par ATI et correspond à la composante subventionnée au ratio 1:1. Cette composante est disponible sur demande en cas d'épuisement de la première tranche.

Par conséquent, la banque de la L/C ne prend aucun risque sauf sa part du risque.

Lorsqu'un PIE rencontre des retards de paiements, il peut prélever une somme de la L/C et peut ainsi continuer à rembourser ses dettes. Les comptes seront ré -approvisionné le paiement sera reçu de la société nationale d'électricité.

La banque de la L/C prendra un engagement pendant toute la durée, et continuera à émettre les L/C's jusqu'au seuil maximale du dispositif peu importe le barème de la composante en espèces atteint. (C.à.d. la banque endosse des pertes du deuxième tranche / un excédent de risque Credit sur ATI).

Transparence

Les entreprises du service public ont une mauvaise perception en ce qui concerne leur solvabilité et leur moralité de paiements. Afin de corriger cette perception, le projet RLSF développera une plateforme, pour que les PIE puissent communiquer l'état des paiements de leurs acheteurs, et la performance globale de chaque utilité sera rendu public.

On espère que cette transparence fournira une vision globale de la performance des entreprises du service public, par rapport au risque perçu. Cela devrait en revanche aider les banques ainsi que d'autres bailleurs de fonds à ajuster leur tarification, et même à réévaluer leur besoin en matière du collatéral.

Les Actionnaires

L'agence pour l'assurance du Commerce en Afrique mettra le RLSF en place. ATI est une agence multilatérale assureur de risques commerciaux et politiques avec un capital versé supérieur à 220 millions de dollars. Il détient une notation « A » de S&P. Ses principaux actionnaires incluent 13 états membres africains ainsi que la Banque Africaine de Développement. ATI dispose d'un statut de créancier privilégié dans ses États membres et RLSF pourra en bénéficier.

Veillez trouver notre rapport annuel sous le lien ci-dessous :
http://www.atiaca.org/images/2016_English_Annual_Report.pdf

RLSF est une initiative de KfW. le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) a fourni les fonds de 31,6 millions d'Euros en total ainsi qu'une assistance technique pour ATI de 1,3 millions d'Euros.

Contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

rlsf@ati-aca.org

[Tel: +254\(0\) 722-202-006/7](tel:+254(0)722-202-006/7)